



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département de la GIRONDE

-----  
Commune de SAVIGNAC-DE-  
L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 15 juin 2016

**N°36-2016: Suppression des régies cantine et garderie**

L'an deux mille seize, le quinze juin à 18h15, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 9 juin 2016.

**Nombre de conseillers en exercice** : 14

**Etaient présents** : 11 conseillers

Madame Chantal GANTCH - Maire ; Mesdames Véronique CHENAL et Muriel GABRIEL et Monsieur Éric BINET – Adjointes et Adjoint au Maire ; Mesdames, Aurélie CELLIER, Béatrice de JESSÉ LEVAS ; Messieurs Jean AUBRY, Éric FRON-ORTIN, Laurent MEYNIER, Antoine ROUGIER, Joël VERDIER - Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Madame Francine LOTTE (donne pouvoir à Madame Béatrice DE JESSE LEVAS), Monsieur Thibaut FUGIER (donne pouvoir à Aurélie CELLIER) et Monsieur François PURGUES (donne pouvoir à Madame Chantal GANTCH).

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean AUBRY.

## ***Délibération***

**Vu** le code général des collectivités territoriales en ses articles R-1617-1 à 18,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recette et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles,

**Vu** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-580 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

**Vu** l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

**Vu** l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnements des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

**Vu** la délibération en date du 5 septembre 1983 autorisant la création de la régie de recettes Cantine Garderie pour l'encaissement des repas pris à la cantine et la garde des enfants le matin et le soir,

**Vu** l'avis du comptable publics assignataire en date 27 mai 2016,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- la suppression des régies recettes de la Cantine et de la Garderie
  - que l'encaisse prévue pour la gestion des régies sont supprimées
  - que la suppression de ces régies prendra effet dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016
- Ampliation de la présente délibération sera transmise à :
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
  - M. le Trésorier de Coutras.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Chantal GANTCH**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.